

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

Ouverture de séance : 18H30

Membres Présents :

Mmes DUYTSCHÉ Carole, FASQUEL Catherine, LEDOUX Sylvie, DELANNOY Nathalie, MANIEZ Martine, PITORRE Carole et Mrs DOYELLE Bernard, SENICOURT Yannis, POLLAERT Régis, GUILLAIN David, WESSE Guillaume.

Membres Excusés : Mmes PEINTE Nadia, BERNA Françoise, VERHAEGHE Elisabeth, OBRY Audrey et Mrs KRASINSKI Simon (pouvoir à M. SENICOURT), MILLOIS Pascal (pouvoir à Mme DUYTSCHÉ), RATIER David, BARBILLON Gérard.

Secrétaire de séance : M. WESSE Guillaume

1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2025.

Vote : 12 Pour, 1 Abstention

2- Délibération poste « Secrétaire de Mairie ».

Madame le Maire explique que le centre de gestion impose de nommer un agent au poste de « Secrétaire de Mairie ».

Madame le Maire propose de nommer madame LOBJOIS Lydie.

Vote : Pour à l'unanimité

3- Délibération remise gracieuse NBI.

Madame le Maire fait part au conseil municipal que sur information du centre de gestion, une Nouvelle Bonification Individuelle a été versé à Mmes LOBJOIS et WILL. À la suite nouvelles informations complémentaires, le centre de gestion nous a informé que Madame WILL Peggy ne peut et ne pouvait pas y prétendre. Cette NBI de 86.89 € / mois (NBI Heures complémentaires comprises) a été versée de juillet 2023 à juin 2025. Madame WILL ne la perçoit plus depuis cette date.

Madame le Maire demande au conseil municipal de faire grâce à Madame WILL des sommes déjà perçues.

Vote : Pour à l'unanimité

4- Délibération indemnité d'occupation Logement Salingue.

Madame le Maire fait part au conseil municipal du décès de Madame SALINGUE en août 2025. Madame le Maire explique que M. Salingue était greffier de la commune et qu'il bénéficiait de ce logement communal de fonction avec un petit loyer dans la rue de l'église. A son décès en 2017, le conseil municipal en place avait décidé la jouissance de l'occupation de cette maison à son épouse.

Madame le Maire précise que les enfants de M et Mme SALINGUE ont donné leurs accords pour restituer les clefs de la maison le 01 octobre 2025 et de régler les indemnités d'occupation jusque cette date.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'acter cette date de fin de location et de réclamer l'indemnité d'occupation de 154,96€ mensuelle.

Vote : Pour à l'unanimité

5- Délibération Allocation Vétérance.

Madame le Maire explique qu'il convient de délibérer chaque année sur l'Allocation de vétérance versée aux sapeurs-pompiers. Cette somme s'élève pour cette année à 998.87 €. Le calcul est 1693 habitants X 0.59 €.

Vote : Pour à l'unanimité

6- Délibération occupation du domaine public gaz.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer concernant l'indemnité provisoire et permanente d'occupation du réseau gaz sur le domaine public versé par l'intermédiaire de la FDE.

Madame le Maire propose de délibérer sur l'acceptation de la 1ère redevance « Réseau de distribution » de 287 €.

Vote : 12 Pour, 1 Abstention

Madame le Maire passe à la délibération de la 2ème redevance « Réseau gaz provisoire » de 2520 €.

Vote : 12 Pour, 1 Abstention

7- Délibération Subvention FARDA et travaux Marais d'ATAL.

Madame FASQUEL fait part au conseil municipal du retour favorable de la subvention FARDA de 40% plafonnée à 15 000 € et expose les devis pour la réfection de la rue du Marais d'ATAL, de la rue secondaire du Marais d'ATAL et de la rue Jean-Baptiste STOCLIN.

Le conseil municipal décide de faire dans un premier temps la rue du Marais d'ATAL et sa route secondaire pour un montant total de 59 539,50 € - la subvention obtenue de 15 000€ soit 44 539.50 € en reste à charge et de déposer une autre demande de FARDA début 2026 pour la réalisation de la rue Jean-Baptiste STOCLIN.

Vote : 12 Pour, 1 Abstention

8- Délibération Subvention DETR et travaux cours de la cantine.

Monsieur WESSE fait part au conseil municipal de l'obtention de la subvention DETR de 20%. Monsieur WESSE rappelle que les travaux consistent à refaire les pentes d'écoulements des eaux pluviales, la mise aux normes des plaques d'égout pour l'accessibilité et la réfection du revêtement en enrobé devant la salle polyvalente, les entrées de l'école et de la garderie périscolaire.

Monsieur WESSE demande l'accord au conseil municipal pour effectuer ces travaux d'un montant global de 16 110€ - la subvention DETR de 3222 € soit un reste à charge de 12 888€.

Vote : Pour à l'unanimité

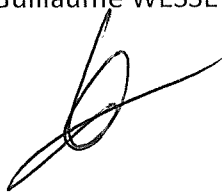
Questions diverses :

Madame DELANNOY explique qu'elle est souvent confrontée à des erreurs de courriers et de livraisons de colis. Madame DELANNOY demande s'il serait possible de refaire l'affichage des plaques de rues.

Madame le Maire fera une remontée aux services postaux et regarder pour revoir l'affichage des plaques de rues.

Fin de séance : 19H30

Le secrétaire,
Guillaume WESSE



Le Maire,
Carole DUTYSCHÉ

